

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien, actualisation des compétences - Recyclage



PREVENTION DES RISQUES
PREMIERS-SECOURS

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- 🌐 Evaluation permettant l'analyse des écarts entre le comportement attendu du SST dans l'entreprise et les souvenirs des candidats.
- 🌐 Révision des gestes d'urgence.
- 🌐 Informations sur l'actualisation de la formation liées aux risques spécifiques de l'entreprise ou au contenu de la formation

Durée : A partir de 7 heures
(1 jour ou 2 demi-journées)

Nombre de candidats : 4 à 10 personnes

Au-delà, ajouter 1/2 heure par apprenant supplémentaire, jusqu'à 14 stagiaires maximum

Pré requis : Etre titulaire du certificat SST, parler français

Animateur : 1 formateur certifié par l'INRS, à jour de ses formations continues et expérimenté.

Pédagogie Active et participative

Evaluation en cours ou en fin de session

- **Formative** (QCM, apprentissage, questionnements, reformulations)

- **Sommative et certificative** (Mises en situation, questionnement et/ou entretien avec le formateur). Formalisé

Recyclage : Obligatoire tous les 2 ans.

Public visé, législation et préconisations

- 🌐 Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de l'entreprise.
- 🌐 Préconisé par les caisses d'assurance maladie pour tous les employés, cadres, dirigeants, stagiaires, apprentis des structures publiques ou privées de plus de 20 salariés.
- 🌐 Obligatoire pour tous les ateliers, chantiers mobiles ou fixes où sont réalisés des travaux à risque (avec un effectif de 14 personnes et plus).

Adaptation à l'entreprise

- 🌐 Après consultation de la médecine du travail, des gestes de secours ou conduites à tenir spécifiques peuvent être ajoutés

Formalités administratives

- ~ Certificats SST remis à chaque participant validé.
- ~ Enregistrement des participants sur le logiciel de gestion du dispositif SST (FORPREV) de l'INRS.
- ~ Feuilles d'émargement, copie des certificats et satisfaction des participants envoyés à votre service administratif dans un délai de trois jours ouvrables.
- ~ Grilles individuelles d'évaluation et de suivi du SST, feuilles d'évaluation formative archivées et disponibles sur demande
- ~ **Illustrés de formation remis à chaque stagiaire** en fin de formation.